

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 5 janvier 2016 portant modification des circonscriptions des brigades territoriales de Beaufort, d'Orgelet, de Saint-Amour et de Saint-Julien (Jura)**

NOR : INTJ1532775A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les circonscriptions des brigades territoriales de Beaufort, d'Orgelet, de Saint-Amour et de Saint-Julien sont modifiées à compter du 6 janvier 2016 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Beaufort, d'Orgelet, de Saint-Amour et de Saint-Julien exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Orgelet</b>	Alièze <b>Arthenas</b> Beffia Chambéria Chavéria Cressia Dompierre-sur-Mont Écrille <b>Essia</b> Marnézia Mérona Moutonne Nancuise Onoz Orgelet Pimorin Plaisia Présilly Reithouse Rothonay Sarrogna La Tour-du-Meix <b>Varessia</b>	Alièze Beffia Chambéria Chavéria Cressia Dompierre-sur-Mont Écrille Marnézia Mérona Moutonne Nancuise Onoz Orgelet Pimorin Plaisia Présilly Reithouse Rothonay Sarrogna La Tour-du-Meix
<b>Saint-Julien</b>	Andelot-Morval Aromas La Balme-d'Épy Bourcia Broissia Charnod Dessia <b>Florentia</b> Gigny Lains Louvenne Monnetay Montagna-le-Templier Montfleur Montrevel Saint-Julien Villechantria Villeneuve-lès-Charnod	Andelot-Morval Aromas La Balme-d'Épy Bourcia Broissia Charnod Dessia Gigny Lains Louvenne Monnetay Montagna-le-Templier Montfleur Montrevel Saint-Julien Villechantria Villeneuve-lès-Charnod
<b>Saint-Amour</b>	L' Aubépin Balanod Chazelles <b>Val-d'Épy</b> Graye-et-Charnay Loisia Montagna-le-Reconduit Nanc-lès-Saint-Amour <b>Nantey</b> Saint-Amour Saint-Jean-d'Étreux <b>Senaud</b> Thoissia Véria	L' Aubépin Balanod Chazelles <b>Val-d'Épy</b> Graye-et-Charnay Loisia Montagna-le-Reconduit Nanc-lès-Saint-Amour Saint-Amour Saint-Jean-d'Étreux Thoissia Véria
<b>Beaufort</b>	Augea Augisey Beaufort Bonnaud Cesancey Chevreaux Cousance Cuisia Digna Gizia Grusse Mallerey Maynal Orbagna	Augea Augisey Beaufort Bonnaud Cesancey <b>La Chailleuse</b> Chevreaux Cousance Cuisia Digna Gizia Grusse Mallerey Maynal

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
	Rosay Rotalier Sainte-Agnès <b>Saint-Laurent-la-Roche</b> Vercia Vincelles	Orbagna Rosay Rotalier Sainte-Agnès Vercia Vincelles